AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1253
FR0000030181-FS0499

14 août 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 août 2013, la société anonyme Foncière des Régions (18 avenue François Mitterrand, 57000 Metz) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 août 2013, les seuils de 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS et détenir 41 562 444 actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS représentant autant de droits de vote, soit 59,71% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS par la société Foncière des Régions dans le cadre de l'offre publique qu'elle a initiée sur les titres de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 69 611 004 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 213C1215 du 9 août 2013.